



CENTRO DE ESTUDOS
AFRICANOS

**Les dynamiques paradoxales de
l'intégration en Afrique
subsaharienne
:le mythe du hors-jeu**

Daniel C. Bach

CEA - Centro de Estudos Africanos
ISCTE - Instituto Superior de Ciências do Trabalho e da Empresa
Avenida das Forças Armadas, Edifício ISCTE, Sala 2N17
1649-026 Lisboa - Portugal
Tel: +351 217 903 067 | Fax: +351 217 955 361
URL: <http://cea.iscte.pt> | Email: cea@iscte.pt

3

Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne : le mythe du hors-jeu

Daniel C. Bach

OCCASIONAL PAPER SERIES NR. 3

A preliminary version of this paper was presented at the Summer School on «Problems of Transition to Democracy in Africa», organized by the Centro de Estudos Africanos for AEGIS, the European network of African studies at the Convento da Arrábida near Lisbon, September 10th to 23rd, 1995. The Summer School was sponsored by the European Community (D.G.VIII), the Calouste Gulbenkian Foundation and the Luso-American Foundation, the Junta Nacional de Investigação Científica (Portuguese agency for science and technology) and the Instituto da Cooperação Portuguesa (Portuguese agency for development cooperation).

O Centro de Estudos Africanos do ISCTE é uma associação privada sem fins lucrativos vocacionada para a investigação e formação do domínio das ciências sociais para África. O Centro conduz projectos de investigação e organiza regularmente o Mestrado em Estudos Africanos no Instituto Superior de Ciências do Trabalho e da Empresa.

The Centro de Estudos Africanos (Centre of African Studies) is a private non-profit institution. Its main objectives are research and teaching on Africa, in the field of the social sciences. It is instrumental in organizing at ISCTE a postgraduate study programme on Africa.

Le Centro de Estudos Africanos (Centre d'Etudes Africaines) de l'ISCTE - Institute Universitaire pour les sciences sociales et de la gestion d'entreprise - est une association civile d'utilité publique. Sa finalité principale est la recherche et l'enseignement sur l'Afrique. Il coopère avec l'ISCTE dans l'organisation d'un programme d'études post-graduées sur l'Afrique.

ISBN nº : 972-8335-02-4

CEA/ISCTE

Centro de Estudos Africanos

Ed. ISCTE, Av. Forças Armadas

1649-026 Lisboa Portugal

Tel :(+351) 21 7903067 Fax : (+351) 21 7955361 E-mail : cea@iscte.pt

Website : www.cea.iscte.pt

As opiniões expressas responsabilizam exclusivamente os respectivos autores.

Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne : le mythe du hors-jeu

Daniel C. Bachⁱ

En Afrique subsaharienne, l'exercice des compétences souveraines de l'Etat et son encadrement du territoire national sont sérieusement malmenés par la montée des flux transnationaux. La mondialisation des échanges et la tutelle des Clubs de Londres, de Paris ou des institutions de Bretton Woods sapent les prérogatives régaliennes plus insidieusement que ne le firent jamais les politiques d'influence des grands et supergrands à l'époque de la guerre froide. Cette dynamique de l'extraversion est porteuse d'incertitudes auxquelles l'historicité faiblement enracinée propre à l'Etat postcolonial confère un impact accru : le relâchement des contraintes de l'ordre mondial bipolaire stimule une montée de revendications identitaires, ethno-régionales ou religieuses qui contestent l'autoritarisme des régimes en place mais aussi les catégories de référence inhérentes au concept d'Etat-nationⁱⁱ.

Plus fluides que jamais les interactions entre les registres internes, inter-africaines et internationaux de l'intégration traduisent une fongibilité des enjeux et des stratégies d'acteurs qui invitent à les situer dans une problématique globale. L'état de délabrement des économies africaines et la montée des revendications démocratiques ou identitaires posent en les termes nouveaux la question du devenir d'Etats qui ne sont plus qu'un pâle reflet du modèle étatique, pluriethnique et fortement territorialisé que le colonisateur avait prétendu introduire au XIX^{ème} siècle. La relance des débats sur la constitution d'entités régionales inter-étatiques renvoie à une conscience plus aigüe de l'extrême segmentation et de la viabilité économique problématique de nombre des Etats du continent africain. Avec une population totale estimée à 690 millions d'habitants; 16 sont enclavés; 30 appartiennent au groupe des pays les moins avancés. L'expérience des trente dernières années est également là pour rappeler que l'élan panafricain des années 1960 n'a jamais été une incitation à la mise en œuvre des stratégies de recomposition au sein d'ensembles plus vastes. Les contraintes engendrées par la pression à l'ajustement que véhicule la globalisation des économies font que l'alternative à l'intégration régionale semble de moins en moins être le maintien du statu quo mais, à plus ou moins long terme, une déterritorialisation de l'Etat, voire sa désintégrationⁱⁱⁱ. Pour les besoins de cette démonstration, les pages qui suivent traiteront d'abord de la crise de l'Etat postcolonial et de l'enlisement des tentatives de relance de l'intégration régionale, avant de montrer en quoi la montée de nouvelles

formes de régionalisme est porteuse d'une revalorisation paradoxale d'impact de l'Afrique dans les rapports et échanges internationaux.

Erosion du contrôle territorial et radicalisation des revendications identitaires

Particulièrement fragile au regard de l'exigüité des espaces politiques et de la désarticulation des économies nationales, l'Etat pluriethnique africain ne peut que difficilement se prévaloir de filiations historiques (réelles ou reconstruites) à même de fonder la prétention de ses dirigeants à encadrer l'ensemble du territoire national. En Amérique latine, la colonisation a provoqué (par l'extermination et le métissage) la destruction des sociétés amérindiennes avant d'aboutir, lors des accessions à l'indépendance au XIX^{ème} siècle, à un transfert du pouvoir à des colons et non aux communautés indigènes. Par voie de conséquence, le tracé des frontières coloniales n'a guère influé sur le processus de construction d'Etat-nations^{iv}. A l'extrême inverse, en Asie, la force et le niveau de développement des formations politiques endogènes ont entravé les tentatives européennes de colonisation jusqu'au XIX^{ème} siècle. Expansion et implantation coloniales ont tendu à respecter les contours des systèmes politiques préexistants, qu'il y ait eu colonisation directe (Inde, Birmanie, Indochine) ou contrôle par des moyens plus diffus (Iran, Afghanistan, Thaïlande, Chine).

En Afrique subsaharienne, la colonisation; également tardive, s'est traduite par un découpage des frontières essentiellement fondé sur des arbitrages inter-coloniaux. Les frontières des formations précoloniales ne furent que rarement pris en compte au regard de leur émiettement ou de leur moindre capacité de résistance à la conquête. Seul l'empire d'Ethiopie est initialement parvenu à conserver son indépendance et même à étendre ses frontières. C'est par l'entremise de l'Etat colonial que s'est engagée la tâche prométhéenne de production de nations, à travers un « encadrement du territoire » tout à la fois matériel et symbolique^v. Lors des indépendances, ce legs a été pleinement assumé par les nouveaux dirigeants, à travers le développement d'un réseau de communications à l'échelle nationale, par le biais d'un désenclavement routier et ferroviaire des régions périphériques, ou encore d'un maillage administrative de plus en plus fin du territoire, à savoir la création de centres urbains, la mise en place de nouvelles circonscription administratives, ou le développement des secteurs de la santé, de l'éducation et du logement. Les nouveaux gouvernants tentaient ainsi de « construire

l'espace de l'Etat » et d'en rassembler les parties en un système « unifié,... homogène et fonctionnel »^{vi}. Bien évidemment, des variations importantes ont d'emblée été enregistrées dans les mondes d'encadrement, conséquences de l'historicité propre à chaque Etat, de la nature des ressources exploitables, et bien évidemment, du caractère plus ou moins fortement patrimonialisé des pratiques gestionnaires propres aux nouveaux dirigeants^{vii}. De manière générale, les antécédents de l'Etat postcolonial africain ont fait qu'il lui était difficile de se prévaloir de filiations historiques fondées sur la longue durée pour légitimer son contrôle sur l'ensemble des populations du pays.

Les difficultés financières croissantes rencontrées par les régimes africains à partir des années 1970 ont engendré une recomposition des pratiques redistributives, bientôt amplifiée par les politiques d'ajustement et de dégonflement des appareils étatiques et para-étatiques. Le mythe de l'Etat démiurge du développement s'effondre alors, ouvrant la voie à un encadrement de plus en plus sélectif du territoire national. Des pans entiers de la société « basculent » dans des circuits parallèles^{viii}. Comme l'a souligné Médard à propos du Zaïre, à l'intérieur du territoire, les populations qui plus ou moins directement vivaient ou dépendaient de l'Etat n'ont plus d'autre issue que de se retirer des circuits économiques formels, tandis que l'Etat se replie sur les zones exploitables, renonçant à couvrir l'ensemble du territoire^{ix}. La crise est entrée dans une phase nouvelle lorsque les régimes autoritaires ont soudainement été dépossédés des ressources qu'ils pouvaient tirer de l'exploitation des rivalités est-ouest^x. Un spectaculaire déverrouillage des revendications internes s'est ensuivi, non exempt d'ambiguïtés au regard de la coexistence d'attentes démocratiques et de mouvements de protestation identitaires porteurs, dans certains cas, d'une contestation du cadre territorial de l'Etat.

Le rétablissement du pluralisme ou la transparence accrue dans la gestion des affaires publiques n'a pas effacé les empreintes laissées par plusieurs décennies de pouvoir autoritaire colonial puis postcolonial. En outre, les images de la guerre dans l'ex-Yugoslavie, largement diffusées en Afrique par le canal de CNN, sont venues montrer aux aspirants sociaux la triste, mais efficace, modernité de stratégies politiques fondées sur la valorisation du « chauvinisme ethnique et tribal » et la purification ethnique^{xi}. La généralisation de l'insécurité, l'inefficacité des services publics, l'assèchement des ressources nécessaires au maillage du territoire et les effets sociaux négatifs des politiques d'ajustement structurel incitent à l'insertion dans des réseaux géo-ethniques, religieux ou familiaux qui soulignent les limites des circuits fondés sur une identité citoyenne. Les conséquences d'une raréfaction des ressources disponibles demeurent trop souvent indissociables de pratiques gestionnaires qui demeurent fortement patrimonialisées, voire dans nombre de cas témoignent d'une criminalisation accrue.

L'Etat « kleptocrate » caractéristique des années 1970 et 1980, est relayé par des Etats mafieux, au sein desquels « les conflits nés delà 'démocratisation' incitent... à recourir à l'assassinat politique pour éliminer les gêneurs, à organiser des provocations sanglantes afin d'aviver les clivages ethniques ou agraires »^{xii}.

De telles évolutions sont à rapprocher d'un mouvement plus large de déclin des opportunités du clientélisme nord-sud, doublement miné par la fin de la guerre froide et la marginalité du continent africain dans les circuits licites de l'économie internationale. A l'intérieur des Etats, le déclin des ressources susceptibles d'être redistribuées alimente à son tour l'érosion du monopole de la violence publique au profit d'acteurs et de logiques privés. La pression des circonstances impose aux dirigeants en place largement diffusées en Afrique par le canal de CNN, les l'acceptation de compromis qui, dans un nombre croissant de situations, ont pour conséquence un exercice de plus en plus fragmenté de la souveraineté nationale, voire son affermage pur et simple à des caciques lorsqu'elle n'a pas été confisquée par des chefs de guerre. Tantôt comme au Zaïre, l'éclatement du territoire national lui donne l'allure d'un « archipel »^{xiii} articulé autour de « zones utiles » exploitées par des caciques locaux en liaison avec des entreprises multinationales et les réseaux de l'économie dite informelle. Ailleurs, en Somalie ou au Liberia, l'économie de la guerre alimente des stratégies de survie et d'accumulation dont les ramifications tissent un maillage alternatif de l'espace. En Somalie comme au Rwanda, les interventions des Nations Unies, de la France ou des Etats Unis ont révélé dans des circonstances dramatiques l'inadéquation de schémas militaro-humanitaires d'interventions conçus sans tenir des phénomènes de déterritorialisation et de dépossession des pouvoir régaliens liés à la montée en puissance d'acteurs et de réseaux transnationaux^{xiv}. Le modèle étatique westphalien hérité des indépendances a cédé la place à des réseaux d'affiliation et des relations de pouvoir qui s'entrecroisent et cohabitent plus ou moins pacifiquement sur le territoire dit national, avec pour conséquence une configuration globale fortement teintée de néo-médiévalisme.

Contrairement à certaines prédictions^{xv} aucune explosion des revendications territoriales n'es intervenue en Afrique subsaharienne depuis de la fin du monde bipolaire. Le caractère souvent aberrant des tracées frontaliers imposés à la fin du XIX^{ème} siècle ne fait pourtant aucun doute : 44% des frontières reposent sur les lignes imaginaires des parallèles et des méridiens, 30% sont de simple lignes mathématiques, ce qui laisse seulement 26% de tracés établis en fonction de la géographie - une configuration qui ne garantit pas pour autant un respect des frontières entre formations précoloniales^{xvi}. L'empreinte des frontières linéaires du colonisateur s'est traduite par

l'incorporation dans des blocs coloniaux rivaux d'un nombre impressionnant de communautés ethno-linguistiques. Dénoncé lors des accessions à la souveraineté internationale, ce *leg scissipare* n'a pourtant que très rarement été remis en question par les populations ou les Etats : c'est d'abord la quasi-absence de conflits alimentés par des revendications irrédentistes qui frappe durant les trente premières années des indépendances; en outre, depuis la fin de l'après guerre froide, les redécoupages frontaliers qui sont intervenus n'ont pas eu pour conséquence le retour à des *limnes* précoloniaux.

Les modifications de tracés enregistrées depuis 1990 ont, sans exception aucune, abouti au rétablissement des rares frontières coloniales que l'on avait cru pouvoir « effacer ». C'est ainsi que l'indépendance de l'Erythrée (mai 1993) est venue sanctionner le rétablissement de la frontière qui avait séparé la colonie italienne de l'Erythrée et l'empire Ethiopien jusqu'à ce que ce dernier ne soit envahi par les troupes mussoliniennes en 1936^{xvii}. L'indépendance autoproclamée du Somaliland a également eu pour effet de rétablir la frontière qui séparait les Somalies britannique et italienne jusqu'à leur fusion en 1960^{xviii}. Cette réactivation d'un tracé imposé par le colonisateur est d'autant plus exemplaire qu'il y a une décennie à peine, le pays était communément présenté comme un Etat « mono-éthnique » dont les populations faisaient « remonter leur ascendance à un ancêtre commun » avec pour conséquence l'existence « d'un réseau de liens lignagers particulièrement puissants »^{xix}. Du fait de leur division par des frontières coloniales, les Somalis, concluait le même auteur, étaient dans la situation inhabituelle pour l'Afrique, d'une nation sans Etat^{xx}. On connaît la suite, à savoir une dissolution du nationalisme pan-somali en des formes particulièrement destructrices de clanisme^{xxi}, une implosion de l'Etat et la réhabilitation de référentiels d'origine coloniale. Au Sud de la Corne, c'est le gouvernement de la République unie de Tanzanie née en 1964 de l'union du Tanganyika (ex-colonie allemande) et de l'Etat de Zanzibar (ex-protectorat britannique), qui est confrontée à une fronde parlementaire qui vise à la reconstitution d'un gouvernement spécifique pour la partie continentale du pays. En Afrique occidentale, ce sont les indépendantistes sahraouis qui luttent depuis plusieurs décennies afin d'obtenir une reconnaissance internationale des tracés frontaliers légués par le colonisateur espagnol, tandis que le Maroc fait, à l'inverse, appel à l'histoire précoloniale pour étayer ses prétentions à une intégration de la zone au sein du royaume chérifien. Plus au Sud, les revendications autonomistes en Casamance ou au Cameroun occidental renvoient de manière, certes non exclusive mais toute aussi frappante, à la cristallisation d'identités avivées par des histoires coloniales spécifiques^{xxii}.

En Afrique subsaharienne, les demandes de redéfinition des tracés frontaliers n'ont, à ce jour, cessé de démontrer que la légitimité des *limnes* d'origine coloniales (étatiques ou administratives) est loin d'être aussi fragile qu'il pourrait y paraître. Ces référentiels ont acquis une force de rémanence qui pèse de manière souvent décisive sur le rapport des régionalismes internes à l'Etat et *in fine* au terroir^{xxiii}. Dans le même temps, la radicalisation des revendications régionalistes demeure une réalité porteuse de fortes incertitudes qui découlent tout autant du déclin des capacités étatiques de régulation, que de l'absence de perspectives de recomposition de la géopolitique interne des Etats dans le cadre d'ensemble sous-régionaux plus vastes.

L'enlisement des schémas d'intégration régionale interétatique

Les quelque 200 organisations régionales d'ordre intergouvernemental ou non-gouvernemental censées remédier à l'extrême segmentation des espaces politiques n'ont produit que des résultats embryonnaires. Ceci n'est guère surprenant si l'on considère que, hormis le Nigeria, aucune des fédérations constituées durant la période coloniale (Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française et Fédération de Rhodésie et du Nyassaland) ou à l'époque des indépendances (*East African Community*, Fédération du Mali) n'a survécu au choc des indépendances.

L'écart entre l'objet des organisations interétatiques et leurs résultats est tel qu'il transforme leurs sigles en autant de fausses pistes : les associations de libre échange, les zones d'échanges préférentiels, les unions douanières ou les marchés communs qui disposent d'imposants secrétariats témoignent d'abord de l'ambition de leur concepteurs. Leurs traités sont à l'intégration ce que les Constitutions des indépendances africaines étaient à la démocratie. Les seules réalisations dont peuvent se prévaloir des organisations telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), la Zone d'échanges préférentiels d'Afrique orientale et australe (ZEP), la *Southern Africa Development Community* (SADC) ou la Communauté économique des pays des Grands lacs (CEPGL) relèvent du registre beaucoup plus modeste de la coopération. Les projets concernés touchent à l'amélioration des infrastructures, des systèmes de transports et de télécommunications, à la gestion de bassins fluviaux, à la lutte contre la désertification, etc.. L'absence d'internalisation des coûts politiques (primat de l'intergouvernementalité) ou financiers (large appel aux

bailleurs de fonds extra-africains) par les Etats-membres explique nombre des succès rencontrés.

Les rares régimes d'intégration sectorielle dont le fonctionnement se rapproche de leurs objectifs affichés sont ceux d'origine coloniale qui ont survécu au choc des indépendances, à savoir la *Southern Africa Customs Union* (SACU) et la zone franc. La SACU, dont les fondements remontent à la fin du XIX^{ème} siècle, réunit, outre l'Afrique du Sud, le Lesotho, le Swaziland et la Namibie, tous trois membres du *Multilateral Monetary Arrangement*, l'ex-zone rand. A ceux-ci s'ajoute le Botswana, dont les liens avec le MMA sont informels mais non moins solides. Le fonctionnement de la SACU repose sur un tarif extérieur commun complété par une formule de redistribution des recettes douanières entre l'Afrique du Sud et les BLSN. L'intégration douanière est complétée par une base monétaire commune et une liberté de circulation des biens, des capitaux et des services, mais non de la main d'œuvre. Le fonctionnement de l'union douanière a fait l'objet de renégociations en 1969 afin de tenir compte l'accession à l'indépendance du Botswana, du Lesotho et du Swaziland. La Namibie a décidé de devenir membre de la SACU après son accession à l'indépendance en 1990.

Au sein de la zone franc, l'intégration monétaire repose également sur la prorogation de mécanismes mis en place durant la période coloniale. C'est à juste titre que l'on a pu décrire la zone comme l'union monétaire la plus complète et la plus vaste qui soit au monde^{xxiv}. Ses caractéristiques principales sont désormais bien connues : appartenance de 13 des 14 Etats à deux banques régionales d'émission (BCEAO et BEAC); fixité du taux de change avec le franc français; convertibilité libre et illimitée pour les opérations interbancaires; enfin, centralisation des réserves de change sur un compte d'opération géré par le Trésor français. Il en ressort que l'ancienne métropole domine la zone franc tout en contribuant à sa stabilité. Les accords de la zone franc ont été révisés en 1972-1973, ce qui a eu pour conséquence d'africaniser la gestion des banques régionales (respectivement transférées à Dakar et Yaoundé) et d'accroître la marge d'autonomie des Etats pour la gestion du compte d'opération^{xxv}.

La valeur heuristique des expériences de la SACU et de la zone franc est d'une portée limitée en dépit du degré élevé d'intégration dont elles témoignent. Qu'elle soit monétaire ou douanière l'intégration constatée procède de la poursuite de situations en vigueur avant les indépendances : lors de leur accession à la souveraineté internationale, les Etats ont simplement renoncé à exercer certaines des attributions régaliennes qui leur revenaient de droit. En outre, la gestion des compétences douanières et monétaire n'a pas été confiée à une instance communautaire mais à l'Etat qui en assurait antérieurement l'exercice^{xxvi}. Ceci s'est fait publiquement dans le cas de

la France, beaucoup plus discrètement dans le cas sud-africain. Toujours en vigueur, le mémorandum secret, annexé au texte de l'accord SACU révisé de 1969 stipule que la formule de répartition des recettes du pool douanier favorise les BLS (Botswana, Lesotho et Swaziland) en contrepartie d'une renonciation à l'exercice de leur souveraineté tarifaire^{xxvii}. Comme elle l'avait fait depuis le début du siècle, l'Afrique du Sud, a donc continué à définir la politique tarifaire de la SACU indépendamment de toute structure de concertation, dans le cadre des activités courantes de son ministère du commerce.

Le devenir de ces deux régimes d'intégration est empreint de fortes incertitudes au regard d'évolutions en cours qui tendent à remettre en cause leurs bases rentières et clientélistes. En Afrique australe, la formule de redistribution des recettes fiscalodouanières avait été redéfinie d'une manière particulièrement favorable aux BLS(N). Ceci a contribué à la survie de l'union, malgré l'isolement international croissant de l'Afrique du Sud à partir de 1976. La libération de Nelson Mandela en 1990, puis le démantèlement des lois de l'apartheid et, quatre ans plus tard, l'élection d'un gouvernement démocratique de transition, ont fait perdre à l'Afrique du Sud son statut d'Etat paria. Les entreprises sud-africaines peuvent à nouveau accéder directement et ouvertement au marché international, sans risquer de faire l'objet de mesures de rétorsion^{xxviii}. Les nouveaux dirigeants de l'Afrique du Sud découvrent également l'ampleur des coûts de la reconstruction interne; enfin et surtout, les fondements mêmes de la SACU sont menacés par la perspective d'un assouplissement du tarif extérieur commun dans le cadre d'une libéralisation des échanges extérieurs de l'Afrique du Sud. En août 1994, la décision sud-africaine de devenir le onzième membre de la *Southern Africa Development Community* marqué le coup d'envoi d'une banalisation progressive des rapports entre l'Afrique du Sud et les BLSN, eux-mêmes membres de la SADC(C) depuis plusieurs années. Pour les Etats particulièrement démunis que sont le Swaziland et le Lesotho, une dissolution de la SACU risquerait de s'avérer tout aussi déstabilisatrices que les ingérences politico-militaires du pouvoir sud-africain à l'époque de la « stratégie totale » de l'ex premier ministre P.W. Botha^{xxix}.

La zone franc est également entrée dans une période de turbulences. Le grand mérite de la zone est d'avoir partiellement compensé l'émiettement territorial engendré par la dissolution des Fédérations de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale française à la fin des années cinquante. Jusqu'au milieu des années 1980, la zone franc a permis de conjuguer stabilité monétaire et maîtrise d'inflation. L'acquis monétaire n'a toutefois véhiculé aucune dynamique d'intensification des échanges inter-africains : les politiques d'intégration annoncées par des organisations telles que l'Union douanière des Etats

d'Afrique centrale (créée en 1964), l'Union douanière d'Afrique occidentale (1959-70) ou la Communauté des Etats de l'Afrique de l'ouest (1973-1994) se sont en réalité inscrites dans un mouvement de cloisonnement croissant des espaces fiscal-douaniers unifiés qu'impliquaient les structures de l'AOF et l'AEF.

A compter du milieu des années 1980, la zone franc a été confrontée à des difficultés internes croissantes consécutives à l'endettement massif des Etats et au relâchement de la discipline budgétaire, associé à la faillite des banques commerciales et à la chute des recettes d'exportation. Les règles financières sur lesquelles les meilleurs performances de la zone avaient longtemps reposé (avec pour conséquence une maîtrise de l'inflation et une confiance des investisseurs et banquiers) se sont transmutes en une source de rigidités alors qu'un nombre croissant d'Etats extérieurs à la zone s'engageaient dans la spirale de dévaluations compétitives. Parallèlement à la mise en œuvre de politiques d'ajustement interne (réduction des dépenses budgétaires) une relance de l'intégration a été tentée dans le cadre des zones UMOA et BEAC à compter de 1991. Un vaste programme de travail sur l'intégration « par l'harmonisation des règles » a été engagé afin de tenter de conjuguer intégration et ajustement en procédant à des transferts de souveraineté dans le cadre d'une Union économique et monétaire ouest africaine (UMOA) et d'une Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Une mise en cohérence des politiques budgétaires et fiscales est désormais en cours, par l'entremise de mécanismes de surveillance multilatérale. Les concepteurs de ces réformes espèrent ainsi maîtriser les effets régionaux des PAS de la zone franc et compléter la réhabilitation des systèmes bancaires par l'établissement de deux commissions bancaires régionales, l'une en Afrique de l'ouest, l'autre en Afrique centrale. Une harmonisation des cadres législatifs et réglementaires est également prévue afin de régir les activités économiques et sociales (assurances et protection sociale, droit des affaires...). L'ultime ambition de ces chantiers est la mise en place d'un marché financier régional et une régionalisation des activités boursières^{xxx}.

La portée politique des réformes en cours est beaucoup plus considérable qu'il pouvait y paraître de prime abord. Pour la première fois depuis leurs indépendances, il est demandé aux Etats des unions monétaires ouest et centrafricaines de programmer des transferts de souveraineté au profit d'organes communautaires africains. L'objectif recherché équivaut à une internalisation des impératifs d'ajustement, les mécanismes de surveillance fiscal-budgétaire ayant vocation à se substituer « aux conditionnalités classiques des bailleurs de fonds »^{xxxi}. En bref, l'adhésion des dirigeants de la zone

franc à un tel programme postule l'internalisation de coûts d'ajustement longtemps assumés *de facto* par la France.

Quatre ans après le lancement de ces programmes, les progrès accomplis relèvent plus de la coopération fonctionnelle que d'une véritable relance de l'intégration régionale qui reste, pour l'heure, en attente de concrétisation. En 1992, un traité unique sur les assurances a été signé à Yaoundé; il est applicable à l'ensemble des Etats de la zone et prévoit l'établissement d'une conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA) dont le Directeur Général devrait être désigné prochainement. En septembre 1993, un second traité a été signé à Abidjan afin d'instituer une Conférence interafricaine de la prévoyance sociale. C'est également en septembre 1993 qu'a été signé le traité portant sur la création d'*Afristat*, un réseau dont la mise en place a pour objet d'améliorer la fiabilité des statistiques disponibles. Pour ce qui concerne les chantiers de relance de l'intégration régionale, les traités établissant l'UEMOA et la CEMAC ont été respectivement adoptés en janvier et en juillet 1994. Malgré l'établissement de ce cadre juridique, les négociations sur l'adoption d'un tarif extérieur commun et la mise en œuvre de mécanismes de compensation au sein de l'UEMOA restent à engager - les Etats appliquent encore leurs dispositifs nationaux. Pour ce qui concerne l'Afrique centrale, le traité de la CEMAC ne comprend pas moins d'une dizaine d'articles ayant vocation à préparer des négociations beaucoup délicates qu'en Afrique de l'ouest : lancé en 1992 par la Banque mondiale, l'ambitieux projet de réforme fiscal-douanière de l'UDEACE s'est enlisé; préciser le contenu du traité de la CEMAC s'avère particulièrement ardu au regard de la rivalité latente entre le Gabon et le Cameroun.

Ces réticences sont guère surprenantes si l'on considère les coûts à court terme des ajustements que postule la mise en convergence des politiques macro-économiques. En janvier 1994, la décision de dévaluer le CFA de 50% est venue sanctionner l'inefficacité des politiques d'ajustement dit interne, dont la coopération française s'était fait le défenseur face aux institutions de Bretton Woods. Désormais inscrites dans un cadre multilatéral beaucoup plus strict, les conditionnalités financières sont beaucoup plus difficiles à renégocier qu'elles ne l'étaient dans les rapports fortement imprégnés de clientélisme propres au bilatéralisme franco-africain^{xxxii}. Ce durcissement laisse entrevoir une internalisation croissante des coûts de l'ajustement qui pourrait inciter certains des Etats-membres de la zone à s'en dissocier. Dans l'hypothèse de réformes structurelles insuffisantes pour accompagner durablement les effets de l'ajustement externe, un second changement de parité du CFA pourrait également intervenir. L'adoption d'un taux unique aurait toutes les chances de devenir synonyme de « balkanisation » de la

zone dans l'hypothèse où sa rénovation fiscal-douanière n'aurait pas été menée à bien.

En Afrique francophone comme ailleurs au sud du Sahara, l'absence d'internalisation des contraintes de l'intégration interétatique fait le jeu d'une recomposition des espaces politiques sur des bases territoriales tout à la fois plus étroites et plus fluides. L'accent que nombre d'auteurs aiment à mettre sur les risques d'un éclatement formel des Etats africains détourne l'attention des conséquences du mouvement plus général quoique plus discret de dislocation du contrôle territorial d'Etats miné par la montée du régionalisme transétatique, le régionalisme des réseaux par opposition à celui des institutions.

Continentalisation des échanges et déterritorialisation de l'Etat : la montée du régionalisme transétatique

Les difficultés rencontrées par les schémas dérégulationnistes de relance de l'intégration par l'ouverture des marchés et la libéralisation des échanges sont la conséquence des opportunités trop souvent minimisées qui découlent du maintien des disparités frontalières. Loin d'être de pures contraintes à la libre circulation des personnes, des marchandises des services et des flux financiers, les frontières africaines sont porteuses dynamiques d'accumulation et de régulation sociale devenues essentielles. L'explosion des flux transétatiques, que l'on qualifie plus fréquemment d'informels, de parallèles, de clandestins, voire d'échanges de contrebande, en porte témoignage.

Les flux transétatiques recouvrent une réalité hybride et polymorphe : il est fréquent que les échanges soient décriminalisés et traités avec bienveillance d'un côté de la frontière tout en étant considérés comme clandestins de l'autre; loin d'être informels, les réseaux véhiculent des flux de plus ou moins grande intensité, avec pour conséquence une structuration tout à la fois réticulaire et hiérarchique; enfin et surtout les flux témoignent à l'égard des circuits officiels d'une autonomie qui n'exclue pas l'existence relations fortes avec les acteurs et structures politico-bureaucratiques. Le concept de régionalisme transétatique repose sur ce triple constat.

Au premier chef, les flux sont autonomes par rapport aux circuits officiels. Certes, ils entretiennent fréquemment d'étroits rapports avec les administrations nationales à travers les complicités dont ils bénéficient jusqu'au sommet de l'Etat : son impécuniosité et la forte patrimonialisation des pratiques gestionnaires créent un environnement particulièrement favorable à cet égard. Il n'en résulte toutefois aucune maîtrise réseaux concernés par les administrations étatiques^{xxxiii}. Une seconde caractéristique essentielle des flux transétatiques tient à leur statut non officiel : certes, le branchement de stratégies nationales d'accumulation sur des flux transétatiques peut contribuer à décriminaliser les transactions comme on le constate dans les Etats-entrepôts de l'ouest africain^{xxxiv}. Toutefois, de telles stratégies ne peuvent jamais être officiellement légitimées, le risque encouru étant de donner matière à l'adoption de mesures de rétorsion (telle une militarisation des contrôles frontaliers) par les Etats voisins que pénalise l'organisation des échanges. La troisième et dernière caractéristique des flux transétatiques ne sont pas nécessairement l'expression d'une ignorance des frontières héritées de la colonisation par les populations frontalières. Ils témoignent, dans nombre de situations, de leur conscience aiguë des opportunités qu'engendrent les disparités de régimes fiscal-douaniers et monétaires qui se matérialisent de chaque côté de la frontière. Le développement des flux est moins liés à des avantages comparatifs réels (complémentarités écologiques ou entre systèmes de production) qu'aux disparités engendrées par l'encadrement colonial puis postcolonial des territoires. Les flux transétatiques englobent, certes, des produits échangés de longue date (natron, noix de cola, viande, céréales) mais aussi et de manière beaucoup plus significative des marchandises dont la valorisation (ivoire, or, diamants, produits manufacturés, intrants, drogue et armements) repose sur une exploitation sophistiquée des opportunités frontalières (rapport à l'illégalité, politiques tarifaires, taux parallèles de change).

L'emprise du régionalisme transétatique sur les économies tient aux fonctions de régulation sociale qu'il assure à des groupes de plus en plus larges. Les réseaux, après avoir été initialement confinés aux périphéries externes des blocs inter-coloniaux, se sont progressivement étendus pour couvrir l'ensemble des territoires. En permettant aux consommateurs d'échapper à la ponction étatique, ils compensent l'insuffisante maîtrise des effets sociaux des politiques d'ajustement structurel. Dans certains cas, ce sont des Etats entiers (Bénin, Togo, Niger, Gambie) qui tentent de compenser leur non-viabilité en se greffant sur des flux.

Les aspects régulateurs du régionalisme transétatique ne saurait toutefois justifier l'adoption d'un modèle populiste d'interprétation : avant d'être un régionalisme par le bas, le régionalisme transétatiques est un régionalisme appréhendé à partir du bas. Les

« petits » que l'on repère aisément à proximité des frontières s'intégrant dans des réseaux fortement structurés, dominés par les intérêts de grands commerçants, d'agents de l'Etat voire des réseaux mafieux internationaux. Le régionalisme transétatique se nourrit de la mobilisation de réseaux de clientèle et de l'instrumentalisation d'attaches primordiales qui ne rendent que plus efficaces les mécanismes d'exploitation des plus faibles. Ce faisant, tend à être réactualisé un rapport au territoire que, sans constituer un retour au passé, n'en évoque pas moins des modes de contrôle caractéristiques de la période précoloniale : « l'espace du pouvoir se définissait à partir et en aval de chaînes de relations sociales et d'allégeances diverses, alors que dans l'Etat moderne le soumission des hommes et des institutions procède de leur appartenance à un espace par nature délimité au centimètre près »^{xxxv}.

Le développement régionalisme transétatique a eu pour effet une imbrication des espaces économiques avoisinants qui s'avère d'autant plus étroite que les disparités frontalières sont plus marquées - ainsi lorsque les effets de politiques fiscal-douanières distinctes sont amplifiés par des régimes monétaires disparates (frontière Niger/Nigeria par opposition aux frontières internes à la zone franc). En dépit de certaines apparences, ces effets d'emprise ne sont en aucune manière assimilables à un processus d'intégration par les échanges^{xxxvi} : le développement des flux ne résulte d'aucun démantèlement tarifaire mais tout à l'inverse d'une intégration par les dysfonctions qui a pour corollaire des effets destructurants et non agrégateurs. Ainsi que les expériences du Bénin, du Niger, du Cameroun ou de la Gambie l'ont amplement démontré en Afrique de l'ouest, le dynamisme des flux transfrontaliers véhicule une désarticulation des économies les plus faibles, un délitement du contrôle territorial des Etats et une accentuation de leur désinstitutionnalisation^{xxxvii}.

Dans les années 1970, nombre de gouvernements de l'ouest africain francophone ont cru pouvoir fonder des stratégies de développement sur un encouragement au développement des flux transétatiques avec le Nigeria, alors riche de l'« afflux de la rente pétrolière. Loin de constituer un palliatif durable à leurs difficultés économiques récurrentes ces approches sont devenues source de lourdes déconvenues, voire de blocages dans l'évolution de la coopération interétatique bilatérale, lorsque des retournements de conjoncture ont conduit les flux à se réorganiser aux dépens des voisins francophones de la Fédération^{xxxviii}.

Le régionalisme transétatique présente pour caractéristique tendancielle de contester la capacité de l'Etat à « encadrer le territoire », sans qu'il y ait remise en cause formelle des frontières, ni structuration de l'espace en un territoire alternatif. Si la frontière est défiée au quotidien, son maintien demeure organiquement indispensable au dynamisme

des échanges. Les agents du commerce transétatique sont particulièrement soucieux de prévenir une détérioration des rapports entre Etats voisins, mais tout aussi désireux d'éviter la mise en œuvre de programmes de libération des échanges qui viendraient à réduire les disparités frontalières qui sont pour eux source d'opportunités. Le poids décisif que les lobbies commerçants établis de chaque côté de la frontière ont joué dans l'échec du projet d'union douanière sénégalaise en 1989 offre la plus parfaite des illustrations de ce paradigme^{xxxix}. Le régionalisme transétatique constitue un excellent révélateur des maux fonctionnements économiques et sociaux, mais ne saurait fonder une stratégie de sortie de crise. C'est la frontière qui, pour une large part, suscite l'intensification des échanges et contribue à l'établissement de relations privilégiées entre des communautés qu'elle unit. Un déplacement de la frontière voire sa dissolution dans le cadre d'un marché commun régional saperait leur rôle de gestionnaire de la frontière avec la forte probabilité de voir des rapports fondés sur la complémentarité se transformer en relations de concurrence.

Les effets d'emprise du régionalisme transétatique varient considérablement selon l'importance des ressources des Etats, le caractère plus ou moins patrimonialisé des modes de régulation, leur contribution à un maillage plus ou moins sélectif du territoire ou l'existence d'un secteur formel dynamique. Ainsi qu'on l'a souligné dans un autre travail, au cours des dernières années la zone franc, la Fédération nigériane et la SACU sont devenues des noyaux de résistance à la déterritorialisation. Leur capacité à constituer des pôles de restructuration et de recomposition régionale demeure l'un des grands enjeux de cette dernière décennie du siècle^{xl}.

La valorisation de l'Afrique en tant qu'espace frontière

Les rapports de l'Afrique subsaharienne avec l'environnement international portent l'empreinte d'une dynamique de la marginalisation qui, pour être incontestable, n'en minimise pas moins les effets de revalorisation engendrés par la professionnalisation, la criminalisation et l'internationalisation des réseaux du régionalisme transétatique. Ceux-ci sont en effet devenus les principaux bénéficiaires de la désinstitutionalisation des Etats et de l'érosion de leur assise territoriale.

La marginalité de l'Afrique dans les échanges internationaux est trop fréquemment soulignée pour qu'il soit nécessaire d'y revenir en détail. La dévalorisation économique et financière (commerce, endettement, flux privés) de l'Afrique subsaharienne était déjà

largement entamée^{xli} lorsque la fin de la guerre froide l'a étendue au champ de la géopolitique. Plus que jamais, les Etats africains sont désormais confrontés à « une accentuation de la tutelle directive d'un ajustement structurel assorti de conditionnalité politique que leur impose la Banque mondiale... l'ordre mondial est pour eux moins relâché que jamais »^{xlii}. Des contrôles extérieurs sans équivalent depuis la décolonisation sont imposés aux dirigeants en place, dès lors qu'il ne s'avèrent plus à même de mobiliser des ressources tirées de la géopolitique (cf. rôle du Zaïre dans l'opération Turquoise au Rwanda) ou de la maîtrise de marché conséquents. Dans la pratique, les tutelles politico-financières tendent à pénaliser les plus faibles, sans pour autant conforter leurs expériences démocratiques, lorsqu'elles sont fragilisées par un substrat économique peu porteur comme au Niger ou au Mali. Les problèmes du continent sont traités avec une certaine désinvolture, voire avec une indifférence croissante; les bailleurs de fonds institutionnels se disent malades de l'Afrique (« *donor fatigue* ») et transfèrent à des organismes multilatéraux ou aux ONG la gestion des programmes les moins rentables.

L'articulation de cette mise en dépendance sur les dynamiques internes demeure toutefois superficielle faute de relais. Nombre d'Etats n'ont ni les cadres ni les institutions nécessaires au suivi des politiques d'ajustement; les circuits économiques officiels sont marginaux par rapport à ceux de l'économie dite informelle; l'adoption de procédures démocratiques occidentales n'implique aucune démocratisation des rapports entre l'Etat et les populations; face à la violence et aux difficultés économiques de l'Etat, les populations sont incitées à se replier sur des circuits transétatiques, voire à s'établir, parfois majoritairement, à l'extérieur des frontières dites nationales^{xliii}.

La traduction du déclin économique du continent en termes statistiques repose sur un jeu de miroirs dont le mérite essentiel semble être sa capacité à légitimer l'introduction de schémas macro-économiques externes; le délabrement des appareils statistiques nationaux donne une image si incertaine de l'économie formelle qu'il autorise l'emploi de « *guesstimates* » susceptibles de fonder des analyses radicalement divergentes. L'économie formelle est également et surtout marginalisée face au développement des réseaux du régionalisme transétatique, le régionalisme de cette « économie réelle » qu'évoque Janet McGaffey à propos du secteur informel zaïrois^{xliv}. Si les Africains parviennent à survivre tant bien que mal à la crise des Etats et des économies officielles, c'est d'abord parce qu'ils sont insérés dans des réseaux économiques et politiques différents.

Depuis le milieu des années 1980, l'approfondissement des politiques d'ajustement structurel et l'érosion des disparités fiscale-douanières et monétaires intra africaines ont

amorcé une nouvelle phase dans le développement des flux transétatiques. Le déclin des rentes frontalières internes au continent tend à réduire les opportunités offertes au régionalisme transétatique. Dans le même temps, la crise des économies africaines perdure et les politiques mises en œuvre sont incapables de répondre aux attentes des populations en matière de survie économique ou de sécurité personnelle.

L'ajustement des réseaux transétatiques à ces évolutions se traduit par une internationalisation et une criminalisation des flux d'autant plus aisées que le commerce transétatique s'est, de longue date, branché sur l'importation et la réexportation de produits originaires d'Europe ou d'Asie. En liaison étroite avec les réseaux mafieux de la « triade » (Europe, Asie et Amérique du nord) les trafics liés à la drogue (transit, blanchiment et production), et aux commerce des armes, tendent à supplanter ceux portant sur l'or, les diamants ou l'ivoire. Le développement des narcotraffics ne cesse de consolider et de se professionnaliser : le continent se positionne dans le transit mais aussi le blanchiment de l'argent de produits originaires d'Amérique latine, d'Extrême orient ou du Moyen Orient (réseaux libano syriens); dans certaines zones rurales, la culture du cannabis ou de pavot supplée à l'insuffisance des prix payés aux producteurs pour leurs productions traditionnelles; ailleurs c'est le développement des conflits de basse intensité (Liberia, Casamance, Somalie, Soudan) qui induit une association de plus en plus étroite en narcotraffics et acquisition d'armement. En Afrique de l'ouest, l'effondrement de la rente pétrolière et le déclin drastique du niveau de vie des populations depuis dix ans valent au Nigeria d'être devenu une plaque tournante du trafic de drogue tant pour le transit à destination de l'Europe ou des Etats Unis, que pour sa redistribution en Afrique subsaharienne^{xiv}. En Afrique australe, c'est le marché sud-africain qui alimente le développement des réseaux fondés sur la fourniture d'armes et de drogue (mandrax, cannabis) en liaison avec des États relais de la sous-région (Tanzanie et Zambie pour la drogue; Angola et Mozambique pour les armes).

Le dynamisme du régionalisme transétatique repose, de manière croissante, sur l'exploitation des rentes qu'offrent les frontières extra africaines au regard de la dévalorisation de celles internes au continent. L'Afrique subsaharienne tend à se transformer en un espace frontière, propice à tour les trafics au regard de la crise de l'Etat et de l'érosion de ses avantages traditionnels dans les échanges internationaux par le biais de réseaux internationaux en prise directe sur les grandes aires économiques de la croissance.

ⁱ Senior researcher in political science, and the current director of the Centre d'étude d'Afrique Noir, Bordeaux, France.

ⁱⁱ Texte remanié d'une communication présentée au colloque «Politique des territoires», organisé par Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux (19-22 octobre 1994) dans le cadre du projet «pouvoirs et territoire» qui a bénéficié du concours du Conseil régional d'Aquitaine.

ⁱⁱⁱ D. Bach, «Appréhender les couts de la désintégration», E. M'Bokolo, dir., *Préparation du XI^{ème} Plan; Développement: de l'aide au partenariat*, Paris, Commissariat général au Plan - La Documentation française, 1993, pp. 119-138.

^{iv} C. Clapham, *Third World Politics*, Madison: University of Wisconsin Press, 1986.

^v R. Pourtier, «Encadrement territorial et production de la nation», in E. Terray, dir., *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1987, p. 350 et suiv.

^{vi} *Ibid.*

^{vii} J.-F. Médard, «L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire», in J.-F. Médard, dir., *Etats d'Afrique noire, formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991, pp. 322-353.

^{viii} A. Mbembe, «Afrique des comptoirs ou Afrique du développement?», *Monde diplomatique*, janvier 1992.

^{ix} J.-F. Médard, «Crise africaine et démocratisation», multigr., 1992.

^x J.W. Harbeson & D. Rothschild, eds., *Africa in World Politics*, Boulder: Westview, 1991; J. Herbst, «The Potential for conflict in Africa», *Africa Insight*, XXII, 2 (1992), pp. 105-109.

^{xi} Selon l'expression est de l'ancien ministre nigérian des Affaires étrangères, Bolaji Akinyemi, in *Newswatch* (Lagos), 26 octobre 1992, p. 29.

^{xii} J.-F. Bayart, «Fin de partie au Sud du Sahara?; la politique africaine de la France», in S. Michailof, dir., *La France et l'Afrique; vace-mecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala, 1993, p. 118; P. Quantin, «Les élites politiques face aux transitions démocratiques», in CEAN, dir., *L'Afrique politique 1995*, Paris: Karthala, 1995, pp. 277-385; W. Reno, «War, markets and the Post-cold War reconfiguration of West Africa», American Political Science Association, annual meeting Chicago, 31 août - 3 septembre 1995, multigr.

^{xiii} R. Pourtier, «L'unité compromise d'un sous-continent à la dérive», *Hérodote*, no. 65-66, juillet-septembre 1992, pp. 266-290; E. Bustin, «La désagrégation de l'Etat zairois et ses incidences régionales», Communication au colloque «intégration et régionalismes en Afrique subsaharienne», CEAN-Talence, 27-29 avril 1994, multigr.

^{xiv} A. Guichaoua, «Rwanda: de l'omniprésence des aides au désengagement international» et D. Compagnon, «Somalie: les limites de l'ingérence humanitaire: l'échec politique de l'ONU» in CEAN, *L'Afrique politique 1995*, pp. 193-202 et 13-31.

^{xv} A. Mazrui, «The Bondage of boundaries», *The Economist*, 150 (1993), pp. 34; Herbst, *art. cit.*; Makau wa Mutua, «Redrawing the Map Along African Lines», *The Boston Globe*, 22 septembre 1994.

^{xvi} K. Barbour, «A geographical Analysis of Boundaries in Inter-tropical Africa», in K. Barbour & R. Prothero, eds., *Essays on Africa Population*, London, Routledge and Kegan Paul, 1961, pp. 303-323.

^{xvii} R. Marchal, «Erythée: an 01», in *Politique africaine*, no. 50 (juin), 1993, pp. 9-20.

^{xviii} D. Compagnon, «Ressources politiques, régulation autoritaire et domination personnelle en Somalie: le régime Siyahn Barre, 1969-1991», Thèse pour le Doctorat de science politique, Université de Pau, 1995, 2 vols., multigr.; D. Compagnon, «Somaliland, un ordre politique en gestation?», *Politique africaine*, no. 50, (juin), 1993, pp. 21-31.

^{xix} S. Samatar, «The Somali Dilemma; Nation in Search of a State», in A. Asiwaju, ed., *Partitioned Africans; Ethnic Relations Across Africa's International Boundaries*, C. Hurst, Londres, 1985, p. 187.

^{xx} *Ibid.*

^{xxi} D. Compagnon, «De l'Etat en formation à l'Etat en pointillé», in Médard, ed., *Etats d'Afrique noire; formations mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991, p. 240;

^{xxii} La Casamance a été partie intégrante de la sphère d'influence politico-linguistique du Portugal jusqu'en 1888; En 1961, la partie méridionale du Cameroun occidental britannique a décidé par référendum de rejoindre le Cameroun ex-français pour former un Etat fédéral.

^{xxiii} J.-P. Chrétien et G. Prunier, dirs., *Les ethnies ont une histoire*, Paris: Karthala, 1989; M. Cahen, *Ethnicité politique; pour une lecture réaliste de l'identité*, Paris: L'Harmattan, 1994.

^{xxiv} R. Medhora, «Monetary Integration in West Africa: Lessons from the UMOA», in R. Lavergne, dir., *L'intégration économique en Afrique de l'ouest*, Paris: Karthala, à paraître.

^{xxv} J. Coussy, «La zone franc: logique initiale, infléchissements ultérieurs et crise actuelle», in D. Bach et A. Kirk-Greene, dirs., *Etats et sociétés en Afrique francophone*, Economica, 1993, pp.

139-158; M. Lelart, «La zone franc et la construction monétaire européenne», Communication à la Conférence 'Brazzaville + 50', Boston, 13-16 octobre 1994, African Studies Center et CEAN, multigr.

^{xxvi} Ce n'est qu'au début des années 1960 que le projet d'incorporation des BLS (Botswana, Lesotho, Swaziland) à l'Afrique du Sud (conformément à l'Union Act de 1910) fut officiellement abandonné par le gouvernement sud-africain.

^{xxvii} La formule mathématique utilisée pour la redistribution des recettes douanières comprend un coefficient multiplicateur (*enhancement factor*) destiné à compenser «la perte du pouvoir discrétionnaire fiscal [des BLSN], la polarisation des échanges [au profit de l'Afrique du Sud] et le détournement des flux d'échanges». Texte de l'accord.

^{xxviii} D. Bach, «L'insertion internationale de l'Afrique du Sud» in D. Martin, dir., *Sortir de l'Apartheid*, Bruxelles, Complexe, 1992, pp. 133-156.

^{xxix} En 1993, les transferts de l'Afrique du Sud aux BLSN ont représenté 15% de l'ensemble des revenus du Botswana, 32% de ceux du Swaziland, 44% de ceux de la Namibie et 57% de ceux du Lesotho. Données statistiques sud-africaines.

^{xxx} P. et S. Guillaumont, «Les perspectives de la coopération française avec les pays en développement», in M'Bokoli, *op. cit.*, pp. 97-118.

^{xxxi} S. Michailoff, «Faut-il brûler la coopération française?», in Michailoff, *op. cit.*, p. 96.

^{xxxii} D. Bach, «La Coopération française avec l'Afrique», *Hommes et libertés*, 81 (février 1995), pp. 42-47.

^{xxxiii} E. Grégoire et P. Labazée, dirs., *Grands Commerçants de l'Afrique de l'ouest*, Karthala, 1993.

^{xxxiv} J. Igué et B. Soulé, *L'Etat entrepôt au Bénin*, Karthala, 1993.

^{xxxv} G. Sautter, «Quelques réflexions sur les frontières africaines», *Pluriel*, no. 30 (1982), p. 40.

^{xxxvi} J. Egg & J. Igué, «L'intégration par les marches dans le sous-espace et l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats», OCDE/Club du Sahel-CILSS, 1993, multigr.

^{xxxvii} K. Meagher, «Intégration informelle ou subversion économique?: le développement et l'organisation du commerce parallèle en Afrique au Sud du Sahara», in Lavergne, *op. cit.*; R. Lemarchand, «The Political Economy of Informal Economies», *Africa Insight*, 21 (4) 1991, pp. 214-221; J. Mc Gaffey, ed., *The Real Economy of Zaire*, Londres, J. Currey, 1991.

^{xxxviii} Igué et Soulé, *op. Cit.*; Club du Sahel, *Le Nigeria et les perspectives d'intégration régionale en Afrique de l'ouest*, Paris, OCDE, 1994; D. Bach, «L'intégration en Afrique de l'ouest: crise des institutions et crise des modèles», in Lavergne, *op. cit.*

^{xxxix} E. Sall et H. Sallah, «Senegal and the Gambia: the Politics of Integration», in M.-C. Diop, dir., *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés-Espaces-Temps, 1994, pp. 117-141.

^{xl} D. Bach, «Afrique de l'ouest: organisations régionales, espaces nationaux et régionalisme transétatique; les leçons d'un mythe», in CEAN, *L'Afrique politique 1994*, Paris, Karthala, 1994, p.93-115.

^{xli} Ph. Hugon, «La marginalité extérieure de l'Afrique subsaharienne», in M'Bokolo, *op. cit.*, pp. 199-207.

^{xlii} F. Constantin, «L'Afrique; ajustement et conditionnalité», in Z. Laidi, dir., *L'ordre mondial relâché*, Paris, FNSP, 2^e édition, 1993, p. 237.

^{xliiii} L'Afrique compte aujourd'hui près de 15 millions de personnes déplacées et 7 millions de réfugiés, soit la moitié de ceux répertoriés dans le monde par le Haut Commissariat aux Réfugiés; S. Ghazi, «Migrations: l'Afrique bat tous les records», *MFI*, 8 août 1994.

^{xliv} McGaffey, *op. cit.*

^{xlv} Observatoire géopolitique des drogues, *La drogue, nouveau désordre mondial rapport 1991/92*, Paris, 1993, pp. 205-207; *Newswatch*, 20 août 1990, pp.10-18; 21 février 1994, pp. 18-19; «The drug trade» in *Southern African Economist*, septembre 1992, pp.3-2.